



# **DH** L'enseignement francophone à la traîne: "La Belgique est encore loin du compte en matière d'école inclusive"

Le président de la ligue des droits de l'enfant livre ses pistes pour une école plus inclusive



Maili Bernaerts



Publié le 29-03-2023 à 19h00



Les écoles francophones sont à la traine quand il s'agit d'inclure les enfants atteints d'un trouble de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie par exemple) ou d'un handicap. C'est le constat dressé et martelé par InforJeunes Laeken et la Ligue des droits de l'enfant à l'occasion d'un événement qui a eu lieu dans les locaux de la première association mercredi matin.

## Nos dernières vidéos



Podcasts



Notifications



LN RADIO

“La Belgique est encore loin du compte en matière d'école inclusive, qui est pourtant une obligation imposée par le droit international. Nombre d'enfants en situation de handicap, avec ou sans dys sont dirigés vers l'enseignement spécialisé, qui est un enseignement qui offre moins de chances d'obtenir un emploi valorisé une fois adulte. L'égalité des chances à laquelle les enfants ont pleinement droit leur est confisquée, leurs possibilités de choix sont réduites de manière drastique. Leur avenir professionnel est compromis”, dénonce Jean-Pierre Coenen, président de la Ligue des droits de l'enfant.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la possibilité pour les élèves à besoins spécifiques de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables. Un exemple d'aménagement raisonnable est le fait d'autoriser un enfant dyscalculique à utiliser une calculatrice pour faire ses exercices et passer ses examens ou d'autoriser un enfant dyslexique à utiliser un ordinaire ou un dictionnaire pour se faciliter la tâche. Mais dans les faits, l'inclusion des enfants à besoins spécifiques se heurte à plusieurs limites.

“Continuer à parler d’aménagements raisonnables est insupportable. Raisonnable, ça ne veut rien dire et c’est laissé à l’appréciation des écoles. Dans certaines écoles, on estime que déplacer le bureau du directeur du rez-de-chaussée au premier étage afin de laisser la place à des enfants à mobilité réduite, ce n’est pas raisonnable. La vraie inclusion bénéficie à tous les élèves. Quand j’étais instituteur, j’avais un élève dyscalculique dans ma classe, il pouvait donc utiliser sa calculette en classe mais ça a été vécu comme de la stigmatisation. Pour éviter ça, j’ai autorisé tous les enfants à utiliser une calculette, en fonction de leurs besoins”, illustre le président de la Ligue des droits de l’enfant.

 **Faire une remarque**



Podcasts



Notifications



LN RADIO